

**RAPPEL :**

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.

Doctorant-e	Nom (de naissance) :		Prénom :		
	N° étudiant :		Date de naissance :		
	Direction de thèse :				
	Laboratoire :				
	École Doctorale	<input type="checkbox"/> 3MG <input type="checkbox"/> EDGE	<input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> MaSTIC	<input type="checkbox"/> BS <input type="checkbox"/> SIS	<input type="checkbox"/> DSP <input type="checkbox"/> STT

		PROPOSITION ANTÉRIEURE	MODIFICATION(S)
Membre 1	NOM/Prénom		
	Grade		
		Si autre, préciser :	Si autre, préciser :
	Établissement		
	Laboratoire		
	Mèl		
	Spécialiste de la discipline / en lien avec le domaine de la recherche		
Membre 2	NOM/Prénom		
	Grade		
		Si autre, préciser :	Si autre, préciser :
	Établissement		
	Laboratoire		
	Mèl		
	Spécialiste de la discipline / en lien avec le domaine de la recherche		
Membre 3 (le cas échéant)	NOM/Prénom		
	Grade		
		Si autre, préciser :	Si autre, préciser :
	Établissement		
	Laboratoire		
	Mèl		
	Spécialiste de la discipline / en lien avec le domaine de la recherche		

Doctorant-e :	Avis direction de thèse	Avis direction (adjointe) de l'ED
Date :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Signature	Date :	Date :
	Signature	Signature